



## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

### 1/ POUVOIR ADJUDICATEUR

**Centre Communal d'Action Sociale de Marseille**  
Immeuble Quai Ouest - 50 Rue de Ruffi CS 90349  
13331 Marseille Cedex 03

**Référent de la consultation** : Mme MOUZAFFAR Tél. : 04.86.94.47.31 – Mail : [c.mouzaffar@ccas-marseille.fr](mailto:c.mouzaffar@ccas-marseille.fr)

### 2/ OBJET DU MARCHÉ

<p align="center"><b>Fourniture de repas individuels en liaison froide nécessaires au fonctionnement du service de portage de repas à domicile du CCAS de Marseille</b></p>
---

### 3/ PROCEDURE

**3.1/ Mode de passation** : Appel d'offres ouvert articles L2124-2 et R2124-2 1° du Code de la Commande Publique.

**3.2/ Durée du marché** : 1 an à compter de la date spécifiée dans la notification d'attribution, renouvelable 3 fois par reconduction tacite sans dépasser 4 ans maxi.

**3.3/ Critères de sélection des offres** : Valeur technique 60 % - Prix des prestations 40 %.

**3.4/ Variante** : La présente consultation d'appel d'offres ne prévoit pas de variantes.

**3.5/ Allotissement** : Le présent appel d'offres n'est pas alloti car l'objet de ce dernier ne nécessite pas le recours à l'allotissement (cf° article 2.1 du Règlement de Consultation).

**3.6/ Date d'envoi de l'avis à la publication** : Jeudi 19 mai 2022.

**3.7/ Retrait des dossiers :**

Le dossier de consultation est téléchargeable sur la plateforme de dématérialisation : [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com)

**3.6/ Remise des offres :**

Les candidatures et les offres seront OBLIGATOIREMENT déposées sur la plateforme de dématérialisation : [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com) avant le vendredi 24 juin 2022 à 15h00.

### 4/ RECOURS

Instance chargée des procédures de recours : **Tribunal Administratif de Marseille**. En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, cette consultation peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Marseille, 10 Rue Mazenod - 13002 Marseille, ou au moyen de la téléprocédure accessible sur le site [telerecours.fr](http://telerecours.fr), dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Toutes les voies de recours sont détaillées à l'article 7 du Règlement de Consultation (RC).